



**Marie Lemay Lachance, avocate**

Directrice, affaires réglementaires et litiges

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 831-4482

Télécopieur (514) 598-3839

Courriel : [marie.lemaylachance@energir.com](mailto:marie.lemaylachance@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR SDE**

Le 23 juin 2026

M<sup>e</sup> Johanne Skelling

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

500, boulevard René-Lévesque Ouest

5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : Demande relative à la fixation de taux de rendement et de structure de capital**

**Notre dossier : 312-01083**

**Dossier Régie : R-4345-2026 – Phase 1**

---

Chère consœur,

Veillez trouver ci-joint la demande mentionnée en titre relative à la phase 1 du dossier.

Avant d'être en mesure de soumettre sa demande au mérite, Énergir doit entreprendre des analyses, notamment avec l'assistance d'experts. Elle demande donc à la Régie, au terme de la présente Phase 1, de l'autoriser à engager des dépenses nécessaires à la préparation de l'examen au mérite (Phase 2).

Afin de permettre à la Régie de se prononcer, au terme de la Phase 2, sur le taux de rendement et la structure de capital applicable, Énergir soumet respectueusement qu'il serait souhaitable que certaines étapes procédurales soient réalisées selon l'échéancier suivant :

<b>Étapes</b>	<b>Échéances</b>
Décision autorisant la création d'un CER et autorisant Énergir à engager des dépenses aux fins de l'examen du dossier (Phase 1)	Début août 2026
Dépôt des curriculum vitae d'experts, demande de reconnaissance de statut d'experts (Phase 1)	Fin de l'été 2026
Dépôt de la preuve sur le fond (Phase 2)	Fin de l'automne 2026
Décision sur le fond (Phase 2)	Juin 2026

Énergir saisit la présente occasion pour confirmer qu'elle tiendra compte des éléments soulevés par la Régie aux paragraphes 64 à 71 et 76 à 79 de la décision D-2026-011 et qu'elle répondra au suivi exigé par la décision D-2025-043 (p.11) à l'effet de commenter l'opportunité d'établir un modèle paramétrique pour l'établissement d'un taux de rendement sur les capitaux propres dans le présent dossier, conformément à ce qu'elle annonçait au dossier R-4334-2026<sup>1</sup>.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Philip Thibodeau, pour*

Marie Lemay Lachance  
MLL/mb

p.j.

---

<sup>1</sup> R-4334-2026, B-0061, Énergir-M, Document 2, p. 11